



## Déclaration intersyndicale pour la formation spécialisée santé, sécurité, conditions de travail du CSA d'administration centrale

Réunion du 24 mai 2023

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour cette 1<sup>ère</sup> réunion de la formation spécialisée santé, sécurité, conditions de travail du CSA d'administration centrale post élections professionnelles, alors que le Président de la République et le gouvernement n'ont toujours pas compris l'ampleur du mécontentement des travailleurs et travailleuses à leur égard parce qu'ils ont imposé en force un recul de l'âge de départ légal en retraite à 64 ans dont ils ne veulent pas.

Ce Président et ce gouvernement ne veulent pas non plus entendre la contestation qui gronde et tentent d'empêcher l'expression des mécontentements qui se traduit, notamment, par le bruit de casseroles ou de sifflets. Après les tentatives pour dissuader les manifestations pacifiques par la peur des violences, ils veulent aussi museler les citoyennes et les citoyens. Se soumettre, se taire, obéir, travailler plus avec le sourire pour enrichir toujours les mêmes, voici ce qui se cache derrière le nouveau slogan du président Macron : travail, ordre, progrès ! Nous, représentant.e.s du personnel, comme nos collègues, nous serons toujours présent.e.s à la prochaine grande manifestation unitaire du 6 juin prochain.

Ce n'est donc pas par résignation que nous siégeons ici aujourd'hui. C'est parce qu'après plusieurs reports de cette instance, nous estimons que des agents comptent sur les représentantes et représentants que nous sommes pour porter leurs demandes et leurs inquiétudes dans un contexte de durcissement des conditions de travail. Des conditions difficiles, aggravées par une inflation exponentielle depuis un an qui impacte nos vies et celle de nos familles. Une inflation qui s'ajoute à la perte de 20% de pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

De par les remontées d'informations que nous avons des services et directions, nous demanderons notamment la visite par les membres de notre formation spécialisée de certains d'entre eux, où des agent.e.s sont en souffrance.

Nous comptons sur les services de CRHAC pour continuer avec nous les travaux que nous avons engagés dans les différents domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail : suivis des DUERP, du PPPACT, des préconisations des membres de la formation spécialisée etc.

Nous souhaitons également souligner que la présence d'un seul médecin du travail est insuffisante pour les services d'administration centrale. Nous comprenons bien les difficultés à trouver des médecins, conséquence de politiques menées depuis des décennies, mais il nous semble indispensable que les agents bénéficient d'un médecin supplémentaire, d'une manière ou d'une autre, afin de répondre aux besoins et que celles et ceux qui le demandent puissent obtenir un rdv rapidement. Un renforcement du service de prévention est en parallèle nécessaire pour retrouver un nombre d'infirmières de prévention suffisant (4 au lieu de 2).

Merci de votre attention.